



Communiqué sur le Conseil d'Administration de septembre 2022

Boulogne-Billancourt, le mardi 13 septembre 2022

Lors de la réunion du lundi 12 septembre 2022, le Conseil d'Administration a étudié plusieurs points qui étaient à l'ordre du jour.

1/ Point sur l'activité des paris des huit premiers mois de l'année

Les enjeux cumulés à fin août 2022 affichent une croissance de +14 % et une hausse de +12 % pour le Produit Brut des Jeux (PBJ) par rapport à 2021, année marquée par la fermeture de nombreux points de vente au cours des cinq premiers mois en raison de la crise sanitaire.

Dans ce contexte de retour à la quasi-normale post-Covid, les points de vente PMU affichent une croissance des enjeux de +19% à fin août 2022, alors qu'à contrario le marché online s'inscrit en retrait depuis le début d'année par rapport à 2021 (-18%) tout en restant largement au-dessus des performances pré-Covid (+25% par rapport aux enjeux cumulés à fin août 2019).

Au niveau de l'activité des courses, les mesures prises ces derniers mois pour enrayer la baisse des effectifs de chevaux à l'entraînement semblent donner des premiers résultats avec un mois d'août 2022 à l'équilibre par rapport à 2021 et ce après plusieurs mois de baisse comprise entre -2% et -5%. Ces effets ne se font en revanche pas encore sentir sur le nombre de partants qui continue de baisser et sur la proportion de courses creuses (7 partants et moins) qui progresse sensiblement par rapport à 2021, pesant négativement sur les enjeux.

2/ Point sur l'estimation budgétaire 2022 de France Galop

Dans un contexte inflationniste, France Galop confirme son objectif de résultat d'exploitation 2022 à l'équilibre à +0,4M€ (vs. -0,3M€ au budget 2022).

Grâce à la poursuite des économies de charges et à l'impact favorable de la nouvelle fiscalité sur le Produit Brut des Jeux (PBJ), les produits issus du PMU augmentent et compensent la moindre performance du marché online ainsi que l'effet de l'inflation sur les frais de fonctionnement du PMU.

Le retour plus rapide qu'anticipé des spectateurs dans les hippodromes et le dynamisme des événements dédiés aux entreprises permettent à France Galop de dégager de nouvelles ressources qui, associées à la maîtrise des coûts de toute l'Institution en période inflationniste, se traduisent par une augmentation du résultat d'exploitation.

3/ Compétitivité des chevaux français

Les membres du Conseil d'Administration sont revenus sur la perte croissante de compétitivité des chevaux français face à leurs concurrents britanniques et irlandais, particulièrement dans les courses de Groupe 1. Cette tendance devant être analysée sur une longue période, une étude détaillée sur l'ensemble des courses de groupe disputées en France depuis 2000 a été présentée au Conseil.

Au-delà du constat, les membres du Conseil d'Administration ont débattu des éléments d'explication de cette tendance que France Galop doit s'attacher à enrayer et inverser. Il s'agit d'une problématique complexe dont les causes sont multiples ; aussi, les administrateurs ont souligné l'importance d'une réflexion collective impliquant entraîneurs, propriétaires, éleveurs et courtiers pour identifier les solutions et actions à mener.

4/ Commission Gouvernance

A l'initiative du Président de France Galop, le Conseil d'Administration a décidé en début d'année de constituer une Commission Gouvernance. Elle a pour mission de formuler des propositions de réforme de la gouvernance de France Galop ainsi que des différentes structures de l'institution des courses.

Afin de recueillir un maximum de contributions, la Commission a dans un premier temps procédé à une phase d'auditions. Plus de 30 personnes ont été ainsi consultées (membres du Comité, représentants de la tutelle, du Trot, de la FNCH, etc.). Sur la base d'une synthèse de ces auditions, la Commission a élaboré des propositions de réforme de la gouvernance ayant pour objectif d'améliorer le fonctionnement des différentes instances.

Les membres de la Commission (MM. Landon, de Chambure, Maggiar, Klein et de Saint-Seine) ont présenté au Conseil une synthèse des observations faites lors des auditions et des premières propositions en distinguant celles qui nécessiteraient une modification des textes de France Galop (statuts notamment) de celles qui passeraient par des modifications réglementaires (ex : décret de 1997). Celles-ci ont été débattues – et continueront de l'être - au sein du Conseil avant d'être présentées au Comité de France Galop.

5/ Accueil des acteurs des courses au Qatar Prix de l'Arc de Triomphe

Un dispositif d'accueil est spécialement dédié aux acteurs des courses à l'occasion du week-end du Qatar Prix de l'Arc de Triomphe. Dans un souci de simplification, la carte France Galop donnera accès à l'hippodrome. Des invitations devront être demandées en amont pour les accompagnants ne disposant pas d'une carte de membre. Deux catégories seront disponibles : Pelouse de l'arrivée et Tribune de l'Arc. La capacité de cette dernière étant limitée à 1300 places, le nombre sera limité à 4 invitations par membre et par jour afin de satisfaire le plus grand nombre.

Pour réserver les invitations, il suffit de se connecter à son espace personnel sur le site offres dédiées aux Acteurs des courses, en suivant le lien envoyé ce lundi via une newsletter à l'ensemble des membres France Galop. Pour tous renseignements complémentaires, contacter le Département Acteurs des Courses : relationsmembres@france-galop.com .

Enfin, les entourages des partants sont directement contactés par le Département Acteurs des Courses pour les convier à une réception dédiée.

6/ Le Conseil d'Administration présenté en vidéo par Frédéric Landon

Frédéric Landon présente en vidéo le Conseil d'Administration de France Galop. Lien vers la vidéo : [ICI](#)



Contact presse France Galop :

Hélène Dupuy – Email : hdupuy@france-galop.com – Tél. : 01 49 10 22 10